



LA LETTRE

N° 2022-20

LUTTE CONTRE LES PE (perturbateurs endocriniens). UN CAS D'ECOLE

Dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, nous agissons avec la municipalité de Lons le Saunier qui a signé la charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) et notamment avec le chef de la cuisine centrale qui fabrique plusieurs milliers de repas par jour.

Ces repas sont portés à domicile chez les personnes âgées, dans les cantines scolaires, à l'hôpital dans des barquettes en plastique polypropylène.

Dans le cadre de la lutte contre les déchets et de l'économie circulaire, la législation exige le remplacement des barquettes en polypropylène du fait de l'impossibilité de recyclage de ces plastiques.

Les industriels proposent donc de remplacer le polypropylène par du PET (plastique utilisé dans l'emballage de l'eau par exemple) qui est recyclable jusqu'à un certain point. L'inconvénient, c'est que le PET est un plastique qui libère des phtalates dangereux pour la santé. Ces phtalates sont reconnus par les scientifiques pour être à l'origine de plusieurs maladies chroniques. Ce sont des perturbateurs endocriniens qui agissent, comme leur nom le précise, sur les

glandes endocrines.

Dans le cadre du suivi de la charte, la docteur Perrine DELLON représentant la municipalité, Monsieur THEVENET, chef cuisinier, et moi-même, nous avons rejeté, lors d'une rencontre, les barquettes en PET du fait de leur toxicité. Puis nous avons recherché ensemble une solution de remplacement des barquettes en plastique.

Les barquettes en inox seraient une alternative sauf qu'elles ne peuvent être réchauffées au sein d'un four micro-ondes alors que c'est la pratique des personnes âgées.

L'utilisation des contenants en verre ou en céramique sont une autre alternative sauf que leur poids entrainerait le remplacement des fourgons de livraison par des camions avec des livreurs titulaires du permis poids lourds. Cela entrainerait également des consommations d'énergie plus importante mauvaises pour le climat.

Alors que faut-il en déduire ? Toute notre société s'est organisée autour des facilités que représentent l'utilisation des emballages et contenants en plastiques sans se soucier des inconvénients majeurs tant du point de vue environnemental que de celui de la santé humaine ainsi que la biodiversité (la pollution par les plastiques agit sur celle-ci).

Les contenants en plastiques sont en partie responsables de l'explosion des maladies chroniques qui se développent des années, voire des dizaines d'années après la contamination. Le nombre de ces maladies chroniques a doublé dans les dix dernières années. Nous assistons à une véritable pandémie causée par les pratiques humaines.

Il est donc essentiel de mettre fin à leur utilisation. Ceci, même si cela nous entraîne à modifier l'organisation de notre société. Faut-il revoir l'organisation de la cuisine centrale et le portage des repas ? Cela peut être nécessaire. Dans un premier temps, il sera fait appel aux industriels pour produire des contenants aux normes environnementales et sanitaires. Mais la modification de l'organisation est également dans les tuyaux.

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com